



Projet de loi de finances 2018

Suppression de l'incitation fiscale à l'actionnariat solidaire : l'Assemblée nationale porte un coup sévère au financement citoyen des entreprises solidaires

Paris, le 23 octobre 2017 – Le 20 octobre 2017, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2018, l'Assemblée nationale a amputé sans ménagement le dispositif fiscal favorisant l'investissement des particuliers au capital des entreprises solidaires. Finansol et tous ses membres s'élèvent avec force contre cette mesure injuste qui va casser le développement des entreprises solidaires et des associations qui placent l'intérêt général au cœur de leur activité en luttant contre le chômage et le mal logement des Français les plus vulnérables.

L'actionnariat solidaire est un mécanisme d'investissement qui permet à tout particulier de souscrire des parts ou actions d'entreprises, agréées par les pouvoirs publics, exerçant des activités de solidarité telles que la lutte contre le chômage et le mal logement, ou contribuant à la transition écologique. C'est la forme de financement citoyen la plus directe et la plus efficace.

Plusieurs acteurs de la solidarité ont recours à ce dispositif : par exemple, les foncières d'Habitat et Humanisme, de la Fondation Abbé Pierre, du Secours Catholique ou de Solidarités Nouvelles pour le Logement. Pour eux, ce mode de financement est indispensable pour renforcer leurs fonds propres, ressources dont le secteur manque cruellement, afin d'acheter des logements et de les proposer à des personnes en très grande précarité.

En ne maintenant pas les incitations fiscales à l'actionnariat solidaire à l'occasion de la transformation de l'ISF en IFI -alors qu'elle les a maintenues pour le don-, l'Assemblée nationale signe l'arrêt de mort des entreprises solidaires qui ont besoin de lever beaucoup de fonds propres. Pourtant, ces acteurs ont démontré leur efficacité au service de la solidarité et des territoires. Rien qu'en 2016, elles ont permis de créer ou consolider 49 000 emplois (notamment en insertion), de reloger 5 500 personnes, de développer l'entrepreneuriat dans les pays les plus pauvres. Un impact social majeur, à mettre en regard du coût dérisoire de cette incitation fiscale, estimé à moins de 10 millions d'euros par an pour le budget de l'Etat.

Les acteurs de la finance solidaire, regroupés au sein de Finansol, appellent les pouvoirs publics à rétablir de la cohérence dans leur action et à respecter les engagements pris par Emmanuel Macron, candidat à la présidence de la République. Cohérence, car il n'est pas compréhensible de diminuer les financements publics dédiés aux actions de solidarité, et dans le même temps, d'entraver la capacité

des entreprises solidaires à mobiliser ce financement privé citoyen. Respect des engagements, car le Président de la République a fait du développement de la finance solidaire l'un des quatre piliers de son plan d'action en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Il est donc indispensable que le Parlement maintienne les mesures en vigueur en faveur de l'actionnariat solidaire, supprimées en première lecture par l'Assemblée nationale, afin que les entreprises solidaires puissent poursuivre et intensifier leur action au profit de la cohésion sociale.



« Tous les membres de Finansol doivent se mobiliser pour faire valoir l'impérieuse nécessité de préserver tous les dispositifs concourant à la solidarité.

L'investissement en direct dans les entreprises solidaires est menacé de disparition. C'est une perspective inacceptable pour les membres de Finansol et toutes les entreprises solidaires qui en bénéficient. »

souligne Frédéric Tiberghien, Président de Finansol.

28 membres de Finansol sont concernés par cette mesure : Autonomie et Solidarité, Caisse solidaire, Caritas Habitat, Cocagne Investissement, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance (EHD), Enercoop, Energie Partagée Investissement, Entrepreneurs du Monde, Familles solidaires, Femu Qui, Fonds Afrique Développement, Garrigue, Habitat et Humanisme, Habitats solidaires, Herrikoa, Iés, La Nef, Les 3 Colonnes, LITA.co (ex-1001PACT), Lurzaindia, Phitrust Partenaires, SIDI, Solidarités Nouvelles pour le Logement, Sigma Gestion, SOLIFAP, SPEAR, Terre de Liens, Urbancoop.

Agence Wellcom : Camille Vézirian / Célia Chirol
camille.vezirian@wellcom.fr - celia.chirol@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur majeur de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui plus de 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Finansol est membre du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS) et du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat des Salariés en tant que personnalité qualifiée (COPIESAS). Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 140 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org